

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

(procès-verbal adopté par délibération n°2024-12 le 6 décembre 2024)

Le vendredi 4 octobre 2024 à 10 heures 05, à Lyon, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (115/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER ouvre la séance en remerciant les membres présents et en saluant les vice-présidents ainsi que le directeur général de l'agence de l'eau et la directrice adjointe de la DREAL de bassin. Il exprime sa gratitude envers les collaborateurs de l'agence pour leur contribution à la préparation de la réunion. Il présente ensuite les excuses de Madame la Préfète de région, qui est absente pour participer au Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand.

Il souligne l'importance de cette séance qui vise à adopter le cadre d'intervention de l'agence pour le 12^e programme pour la période 2025-2030 et à voter les redevances nécessaires à son financement.

Il accueille de nouveaux membres au sein du comité de bassin : M. Alain GINIÈS, conseiller départemental de l'Aude, qui est excusé, en remplacement de M. André VIOLA, et M. Christophe REVIL, conseiller départemental de l'Isère, en remplacement de M. Patrick CURTAUD.

L'ordre du jour comprend l'avis conforme sur les redevances et l'énoncé du 12^e programme, qui a été préparé avec la participation active des membres du comité. Il salue également le travail du comité de bassin Corse et remercie les administrateurs de l'agence impliqués dans l'élaboration du programme, notamment le vice-président Pascal BONNETAIN et Hervé PAUL, vice-président du CNE. Il annonce une augmentation de 25 % des moyens financiers par rapport au 11^e programme, précisant que cela permettra à l'agence de retrouver une capacité d'intervention équivalente à celle d'avant le financement de l'OFB. Il exprime sa vigilance quant à l'avenir des financements, lié au contexte économique national difficile.

M. SADDIER remercie également le président de la République et le premier ministre pour leur engagement envers la politique de l'eau et souligne la nécessité de conserver les agences de l'eau et les comités de bassin comme acteurs essentiels de cette politique. Il insiste sur l'importance de la concertation et du respect des usagers de l'eau dans la qualité des travaux menés.

Enfin, il passe la parole à Mme RÉGNIER, directrice adjointe de la DREAL, qui représente Madame la Préfète de bassin.

Mme RÉGNIER, directrice adjointe de la DREAL de bassin, représentante de Madame la Préfète de bassin, souligne l'importance stratégique de la gestion de l'eau, conformément aux priorités nationales exprimées par le Premier ministre. Elle rappelle que le 12^e programme de l'agence de l'eau, fruit de 2 ans de travail intense, est un levier essentiel pour préserver les ressources en eau.

Elle souligne le caractère ambitieux du 12^e programme, qui s'accompagne d'une augmentation significative des moyens financiers avec 130 millions d'euros supplémentaires par an. Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du plan Eau et du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur la sobriété. Il est également présenté comme équilibré, prenant en compte les spécificités territoriales du bassin Rhône-Méditerranée et de la Corse, et couvrant des domaines clés tels que le partage de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la réduction des pollutions, et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Une attention particulière est portée au petit cycle de l'eau, avec des investissements destinés à améliorer les réseaux d'assainissement et d'eau potable, en réponse aux tensions constatées dans près de 1 200 communes du bassin en 2022.

Le SDAGE 2022-2027, autre levier de la gestion de l'eau, fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en décembre. En parallèle, la préparation du SDAGE 2028-2033 est déjà en cours, avec une consultation publique prévue à partir du 25 novembre pour s'assurer de l'engagement de tous les acteurs et usagers. Elle insiste sur la mobilisation des préfets et des services de l'État pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau dans chaque territoire.

Enfin, Mme RÉGNIER rappelle que les défis liés au changement climatique nécessitent une adaptation continue des infrastructures et des pratiques, et remercie l'ensemble des participants pour leur engagement.

M. SADDIER remercie Mme RÉGNIER pour son intervention et souligne l'importance de la collaboration entre l'agence de l'eau et la DREAL. Il tient à rappeler que les membres du comité de bassin sont bénévoles, insistant sur l'importance de ce point dans le contexte des efforts de réduction des dépenses de l'État. Enfin, il mentionne l'évolution de la situation hydrologique, marquée par un contraste croissant entre le nord et le sud du bassin. Il passe la parole à M PITRAT.

PRESENTATION DE LA SITUATION HYDROLOGIQUE PAR LA DREAL DE BASSIN

Une présentation est projetée en séance.

M. PITRAT, représentant de la DREAL, présente la situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée. Contrairement aux années précédentes, les conditions pluviométriques de l'automne 2023 à l'été 2024 ont été majoritairement excédentaires, avec notamment un printemps très pluvieux. Cependant, certaines régions, comme le Roussillon, restent déficitaires, bien que la situation s'améliore progressivement. Les prévisions pour le dernier trimestre de l'année 2024 sont favorables, avec des températures normales et des précipitations attendues.

Sur le plan hydrologique, les débits des cours d'eau sont globalement dans la moyenne, bien que certaines zones côtières et la région occitane soient encore affectées par la sécheresse. Les nappes phréatiques ont retrouvé des niveaux satisfaisants dans la majeure partie du bassin, à l'exception des Pyrénées-Orientales, où les niveaux des nappes restent inquiétants. Les sols sont également devenus plus humides, ce qui est favorable aux

agriculteurs, et le remplissage des retenues d'eau est globalement bon, sauf quelques exceptions dues à des travaux.

Concernant les mesures de restriction d'eau, elles ont été limitées à certaines zones, comme le Roussillon, et ont légèrement augmenté durant l'été. Cependant, la situation est bien meilleure qu'en 2022 et 2023. M. PITRAT conclut en rappelant que, malgré cette amélioration, le changement climatique continue d'influencer la situation hydrologique, avec des contrastes pluviométriques marqués et des températures en hausse.

M. SADDIER remercie M. PITRAT pour cette présentation tout en exprimant ses inquiétudes concernant la fonte accélérée des glaciers, malgré des conditions météorologiques qui auraient pu ralentir ce phénomène. Malgré un enneigement important au printemps et des températures plus basses, la fonte des glaciers a été accentuée par plusieurs arrivées de poussières sahariennes, qui recouvrent les glaciers d'une couche de sable. Ce sable absorbe la chaleur et accélère la fonte. En parallèle, les températures en altitude restent élevées, créant un contraste avec la plaine et accentuant les précipitations en montagne. Il évoque également la situation difficile dans le sud-ouest du bassin, malgré quelques améliorations.

Mme BONET, présidente de la chambre d'agriculture départementale des Pyrénées-Orientales, confirme que la pluviométrie récente de 260 millimètres dans le département n'a pas eu d'impact significatif.

M. SADDIER conclut en soulignant que les études scientifiques sont essentielles pour ajuster la gestion de l'eau et trouver des solutions face aux déséquilibres climatiques croissants.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2024

En l'absence de remarques, **M. SADDIER** soumet le procès-verbal au vote.

*Le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité par **délibération n°2024-4**.*

II. DIVERSES ELECTIONS ET DESIGNATIONS :

1/ ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SADDIER indique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement au conseil d'administration de M. Gilles D'ETTORE, ancien maire d'Agde, qui n'est plus membre du comité de bassin.

M. BONNETAIN informe que M. Antoine HOAREAU est candidat. Il précise, par ailleurs, que M. HOAREAU, ne souhaitant pas cumuler les fonctions, préfère céder sa place au comité national de l'eau. M. Philippe ALPY s'est montré intéressé.

Est élu au conseil d'administration à l'unanimité, au titre du collège des élus : M. Antoine HOAREAU en remplacement de M. Gilles D'ETTORE, par délibération n°2024-5.

2/ ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

M. SADDIER indique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement au bureau du comité de bassin de M. André VIOLA, conseiller départemental de l'Aude, démissionnaire, et remplacé par M. Alain GINIÈS, conseiller départemental de l'Aude.

M. BONNETAIN informe que M. Alain GINIÈS a déjà siégé au comité de bassin par le passé et est très heureux de réintégrer le bureau.

Est élu au bureau du comité de bassin à l'unanimité, au titre du collège des élus : M. Alain GINIÈS en remplacement de M. André VIOLA, par délibération n°2024-6.

3/ DESIGNATION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU COMITE DE BASSIN

Mme MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin, indique qu'il s'agit de pourvoir au départ d'un membre du conseil scientifique du comité de bassin en désignant M. Georges OLIVARI, hydrobiologiste ichtyologue.

M. SADDIER rappelle que, conformément au règlement, cette candidature, qui a fait l'objet d'un débat au sein du conseil scientifique, a reçu l'avis favorable du bureau du comité de bassin. Pour officialiser la décision, un vote du comité de bassin est requis.

Est désigné au conseil scientifique du comité de bassin à l'unanimité : M. Georges OLIVARI, par délibération n°2024-7.

Mme COMET, maire de Parves-et-Nattages, demande que la liste des membres du conseil scientifique soit annexée au compte rendu.

M. SADDIER en est d'accord.

III. AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE SUR LE PROJET DE TAUX DE REDEVANCES DES ANNEES 2025-2030

M. SADDIER introduit les deux sujets principaux de la matinée, à savoir l'avis conforme sur le projet de taux de redevances et l'avis conforme sur le projet d'énoncé. Il souligne l'importance de voter les recettes avant de discuter des dépenses et remercie les trois instances impliquées : le conseil d'administration de l'agence, le comité de bassin Corse, et le comité de bassin Rhône-Méditerranée pour leur collaboration. Il rappelle que tout changement dans l'une des instances bloquerait le processus, d'où l'importance d'un compromis. Ce compromis, atteint après 2 ans et demi de discussions, a permis de trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes (collectivités, usagers de l'eau, secteur économique) et de dégager les 550 M€ nécessaires, ainsi que les 100 M€ manquants, pour un 12^e programme ambitieux. Il évoque également les défis liés au cycle de l'eau et remercie les participants pour les efforts fournis.

Enfin, il invite M. SCHNEIDER de l'agence de l'eau à expliquer de manière pédagogique le mécanisme complexe des redevances et leur interaction avec les instances locales et nationales, en mettant en garde contre le risque de trop alimenter le budget de Bercy.

Une présentation est projetée en séance.

M. SCHNEIDER, directeur des redevances à l'agence de l'eau, présente les hypothèses et décisions portant sur les redevances du 12^e programme 2025-2030. Ce travail, après de nombreuses discussions en commission, repose sur des hypothèses clés : la baisse des prélèvements en eau, conformément aux objectifs du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, et la stabilisation de la consommation, malgré une baisse observée en 2023. À partir de 2025, les industriels seront inclus dans la redevance consommation.

Les taux fixés sont stables sur toute la période. Une clause annuelle de révision permettra d'ajuster ces hypothèses et les taux si nécessaire.

En ce qui concerne les redevances, celles liées à l'eau potable, l'irrigation et l'hydroélectricité seront maintenues, sauf pour les prélèvements industriels et certains canaux en zone déficitaire, où les taux seront relevés au minimum légal pour respecter les taux planchers. Les nouvelles redevances consommation et performance resteront globalement stables à 0,45 € sur la facture d'eau, bien que des variations soient prévues en fonction des performances des collectivités. Les redevances performance, incitatives, augmenteront progressivement sur 3-4 ans pour atteindre des niveaux alignés avec la gestion et l'efficacité des réseaux locaux.

En conclusion, des ajustements annuels permettront de garantir que les taux restent adaptés aux réalités locales, avec une attention particulière aux systèmes d'assainissement et d'eau potable.

M. SADDIER exprime sa satisfaction quant à la clarté de la présentation. Il souligne l'importance du rôle de certains acteurs, notamment EDF, dans les efforts demandés pour le financement des redevances.

M. FAURE, membre de CLCV Auvergne-Rhône-Alpes, indique que son groupe votera favorablement, mais regrette que les redevances liées aux prélèvements d'eau (hors EDF) soient relativement faibles. Il met en garde sur la stabilité des coefficients de modulation, tout en étant favorable à une clause de revoyure pour réévaluer ces taux si nécessaire.

M. MOURLON confirme que la pression fiscale de 0,45 €/m³ sera maintenue pour la durée du programme, et que toute divergence entraînerait un nouveau vote pour ajuster les taux, conformément au mandat du conseil d'administration.

M. SADDIER réitère l'importance d'une assiette large pour garantir la solidarité entre les territoires et rappelle les principes fondamentaux de la politique de l'eau en France, notamment le principe « pollueur-payeur ».

M. BONNETAIN ajoute que la visibilité à long terme sur les économies d'eau qui seront réalisées reste incertaine, ce qui pourrait justifier une réévaluation future. Il mentionne une possible clause de revoyure dans 2 ou 3 ans pour prendre en compte ces incertitudes.

M. BICHOT, représentant de la Caisse des dépôts et consignations, propose de réafficher un tableau montrant les taux actuels et prévus, afin de clarifier le débat pour tous les membres.

Enfin, après avoir constaté l'absence d'autres questions, **M. SADDIER** propose de passer au vote. Le projet de taux de redevances 2025-2030 est adopté à l'unanimité. Il salue ainsi l'effort collectif dans la gestion de l'eau.

L'avis conforme sur le projet de taux de redevances 2025-2030 est adopté à l'unanimité, par délibération n°2024-8

IV. AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE SUR LE PROJET D'ENONCE DU 12^E PROGRAMME 2025-2030 DE L'AGENCE DE L'EAU

M. SADDIER commence par souligner l'importance de ne pas retarder l'utilisation des fonds votés pour les projets, en rappelant que des fonds non dépensés risquent d'être récupérés par l'État, dans un contexte économique tendu. Il insiste sur l'urgence de mettre en place rapidement les mécanismes nécessaires à l'exécution du 12^e programme si celui-ci est approuvé, afin d'éviter toute perte de ressources financières.

M. MOURLON fournit des précisions sur la situation financière de l'agence. Il mentionne que la trésorerie disponible représente environ 40 jours de fonds de roulement, et que les projets financés sont généralement réalisés rapidement, avec des soldes payés dans un délai de 2 à 4 ans. Il exprime sa confiance dans la capacité des maîtres d'ouvrage à utiliser les fonds sans délai.

M. SADDIER conclut en remerciant **Madame MICHAUX** et le département de l'agence responsable de l'élaboration du 12^e programme pour leur travail remarquable, avant de lui donner la parole pour la présentation du projet.

Une présentation est projetée en séance.

Mme MICHAUX, directrice des interventions à l'agence de l'eau, rappelle les grandes lignes du travail entamé depuis 2 ans pour élaborer le 12^e programme de l'agence de l'eau, qui se structure en trois groupes de documents : l'énoncé stratégique, la délibération sur les taux de redevances, et des fiches aides aux bénéficiaires. Ce programme vise à poursuivre quatre enjeux transversaux :

1. Atteindre le bon état des milieux aquatiques en soutenant la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesure ;
2. Adapter les territoires au changement climatique, notamment en luttant contre la sécheresse et en encourageant la sobriété en eau ;
3. Reconquérir la biodiversité à travers la restauration des trames bleues, des milieux aquatiques et des milieux connexes, avec une priorité sur la règle « l'eau paie l'eau » ;
4. Assurer la solidarité entre territoires, en soutenant les services d'eau potable et d'assainissement dans les zones rurales défavorisées.

Le 12^e programme prévoit une augmentation de plus de 25 % du budget par rapport au précédent, avec des interventions renforcées. Cela inclut l'élargissement des aides à la restauration des milieux, la préservation des réservoirs biologiques, et un soutien aux projets de gestion de l'eau, notamment à travers les PTGE. Des aides seront aussi proposées pour l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols, la désimpermeabilisation en milieu urbain, ainsi que des expérimentations en milieu rural.

L'innovation est fortement encouragée avec un élargissement des aides pour les projets de sobriété en eau et d'expérimentation, que ce soit pour les collectivités, l'agriculture ou l'industrie. Le programme maintient également son soutien aux études prospectives pour

anticiper les effets du changement climatique, tout en renforçant les conditionnalités d'aides, notamment avec des tarifications volumétriques pour les services publics d'eau.

La maquette financière prévoit un budget total de 3,43 milliards d'euros sur 6 ans, avec une augmentation progressive des redevances jusqu'en 2026. Un accent particulier est mis sur l'assainissement, la gestion de l'eau potable et la restauration des milieux naturels, avec une enveloppe dédiée de 600 M€ pour la reconquête de la biodiversité.

M. SADDIER réitère ses remerciements à Mme MICHAUX et aux différents acteurs impliqués (l'agence de l'eau, la DREAL, le conseil d'administration et le comité de bassin Corse) pour leur engagement. Il souligne l'importance des contributions provenant des territoires et des commissions géographiques dans l'élaboration du programme, qui reflète les apports des instances locales, en plus de la lettre de cadrage nationale. Il ouvre ensuite le débat sur la maquette budgétaire.

M. BONNETAIN remercie également les services de l'agence pour la qualité des présentations et du travail fourni. Il salue l'ambition et l'équilibre du programme, qui se concentre sur deux enjeux majeurs : la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique. Il insiste sur la nécessité de concertation à tous les niveaux pour réduire les conflits d'usage de l'eau, et souligne que tous les secteurs doivent ajuster leur comportement face à ces défis.

Mme VIGNON, membre de France Nature Environnement Occitanie Méditerranée, exprime des inquiétudes quant à la cohérence des politiques de l'État. Elle souligne un paradoxe entre les investissements en faveur de la restauration des milieux aquatiques et des habitats naturels, et la publication d'un arrêté ministériel du 17 juillet 2024, qui affaiblit la protection des zones humides de moins d'un hectare, permettant leur assèchement pour la création de petites retenues collinaires. Elle s'inquiète des conséquences néfastes de cette décision, rappelant que près de la moitié des zones humides ont déjà disparu. Elle craint également une disparité dans l'application de ces mesures, puisque les SAGE ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

M. BRELY, président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme, remercie l'agence pour la qualité du travail fourni et l'élaboration du 12^e programme qu'il juge ambitieux. Il apprécie particulièrement les efforts en matière de préservation des milieux aquatiques et d'accompagnement des usagers vers une gestion plus économe des ressources. Il évoque cependant plusieurs recommandations : rendre les critères d'aides pour les projets de restauration moins restrictifs afin que des instances comme les fédérations de pêche puissent également mener des travaux de restauration des rivières ; augmenter les taux d'aides pour l'équipement des seuils ; garantir que les aides pour les projets de substitution favorisent la réduction des prélèvements d'eau et la mise en œuvre d'économies d'eau ; et accompagner financièrement les études sur la pollution aux PFAS.

M. MOURLON insiste sur le caractère pédagogique du programme et des documents associés. Il précise que des ajustements sont encore possibles avant le vote final sur les fiches aides en décembre.

M. GUILLAIN, commissaire du gouvernement, remercie le président et évoque deux axes majeurs pour assurer la cohérence des efforts en faveur de l'eau :

1. La lutte contre l'artificialisation : Il souligne que ce combat, bien que difficile pour les élus, est essentiel et bénéficie d'un soutien important du gouvernement, tant au niveau national que local. L'objectif est de limiter l'artificialisation des sols, un enjeu crucial pour la protection de l'eau ;

2. La renaturation et la désimperméabilisation : Il mentionne les fonds dédiés à la renaturation, notamment via le fonds vert, qui a permis des actions spécifiques comme la désimperméabilisation des écoles.

En réponse aux inquiétudes concernant l'arrêté plan Eau et les zones humides, il rappelle que les dispositifs comme le SDAGE et le SAGE restent en vigueur, ainsi que la séquence « éviter-réduire-compenser ». Même si le nouveau cadre réglementaire modifie certains seuils, M. GUILLAIN estime que l'impact ne sera pas aussi significatif que certains le craignent. Il appelle à une évaluation à long terme tout en maintenant que ces outils permettent de préserver la cohérence des politiques de protection des zones humides.

M. DEMANGEOT, vice-président du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude, salue la qualité des présentations techniques et souligne l'importance de maintenir un lien étroit avec le terrain, en particulier avec les territoires. Il réitère son invitation au directeur de l'agence de l'eau à rester à l'écoute des réalités locales et insiste sur la nécessité de poursuivre la concertation pendant toute la durée d'exécution du programme, notamment sur des sujets comme l'entretien des rivières.

M. SADDIER rappelle l'existence d'une clause de révision à mi-parcours du programme dans 3 ans, afin d'ajuster les points nécessitant des améliorations. Il souligne aussi l'urgence de démarrer rapidement, en tenant compte du contexte budgétaire national.

M. ALPY, vice-président du conseil départemental du Doubs, après avoir eu le sentiment d'un retrait de l'agence de l'eau sur la fin du 11^e programme, se réjouit de participer au 12^e programme. Il insiste sur la nécessité d'un renforcement de l'agence pour le petit cycle et le grand cycle de l'eau, essentiel pour les communes rurales. Il craint également un éventuel retour sur le transfert de compétences en eau et assainissement, un sujet crucial pour son département.

M. SADDIER acquiesce sur la question des compétences, tout en précisant que la gestion du transfert des compétences n'est pas du ressort du comité de bassin. Il indique que, grâce à l'augmentation de 100 M€ du budget du programme, l'État montre qu'il ne se désengage pas.

Mme TRAMONTIN, présidente du syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau, salue la qualité de la présentation du 12^e programme. Elle soulève une préoccupation concernant la géothermie de minime importance (GMI) dans les zones classées à faible risque. Elle met en garde contre les risques potentiels pour les ressources en eau potable, notamment dans les zones de sauvegarde, et demande à l'instance de faire remonter ce point de vigilance auprès du ministère.

M. SADDIER rappelle l'importance de rester vigilant concernant l'interaction entre la géothermie et les nappes stratégiques profondes, un point qu'il souligne depuis longtemps. Il précise que l'État a mis en place un processus de consultation du bureau du comité de bassin pour l'élaboration des cartes, avec déjà deux propositions de cartographie soumises l'an dernier, permettant d'exprimer des réserves ou des remarques. Il enregistre les préoccupations soulevées, tout en rappelant que ces étapes de consultation sont respectées. Il encourage également le développement des SAGE et suggère de préconiser localement l'interdiction de la géothermie dans les zones des nappes stratégiques, comme cela a été fait dans le SAGE de l'Arve.

M. JEAMBAR, représentant du monde industriel, salue la collaboration entre les différents collèges pour l'élaboration du 12^e programme, mais exprime une inquiétude s'agissant de la lenteur potentielle des collectivités locales à investir dans des travaux d'assainissement et

d'eau potable. Il met en garde contre le risque que les fonds non utilisés soient récupérés par Bercy si les investissements ne sont pas réalisés assez rapidement.

M. SADDIER partage cette inquiétude et rappelle que les budgets annexes liés au prix de l'eau sont cruciaux pour maintenir les investissements. Il souligne également l'importance de maintenir l'aide des départements pour les projets liés à l'eau, tout en évoquant les discussions autour d'un prix minimum de l'eau. Enfin, il insiste sur l'impact économique positif des travaux d'eau et d'assainissement pour les entreprises locales de travaux publics, soulignant que ces emplois ne sont pas délocalisables et contribuent à l'économie locale.

M. BOUCHER, vice-président, représentant des usagers économiques, remercie pour la qualité des présentations et souligne l'importance de la participation de tous, grandes et petites industries, dans l'effort commun pour la gestion de l'eau. Il insiste sur le rôle des contrats territoriaux, appelant à ne pas oublier les industriels dans leur élaboration.

M. SADDIER approuve cette remarque, rappelant que les industriels ont contribué financièrement au programme. Il souligne l'importance de ne pas les négliger dans la mise en place des contrats territoriaux et des mesures collectives du 12^e programme.

M. PULOU, vice-président, représentant des usagers non économiques, salue la qualité de la concertation, notant que les représentants au conseil d'administration ont été non seulement écoutés, mais aussi entendus, ce qui est satisfaisant. Il met en avant la volonté d'améliorer l'implication du public dans le 12^e programme, soulignant la faible participation lors des consultations publiques et la nécessité de mieux réussir à cet égard. Il met en avant deux points clés :

- L'association du public : Il insiste sur l'importance d'une meilleure participation du public, point souvent négligé dans les consultations précédentes où la mobilisation était faible. Ce souci d'inclusion est intégré dans le 12^e programme ;

- La cohérence des documents et des actions : M. PULOU salue la cohérence entre les objectifs définis, les moyens alloués, et les réponses apportées aux enjeux du plan Eau et du plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Il souligne a contrario l'incohérence des politiques énergétiques de l'État, se félicitant de l'abandon du projet Rhônergia, tout en critiquant les micro-centrales hydrauliques inefficaces, et en mettant en avant des projets réussis comme celui de Saut-Mortier, soutenu par l'agence.

Il exprime des réserves concernant la gestion des zones humides par l'État, particulièrement en lien avec les écoconditionnalités de la PAC, jugées trop restrictives. Il souligne un manque de cohérence dans ces actions, appuyé par une lettre des conservatoires d'espaces naturels soulevant la même préoccupation. Enfin, il espère que les nouvelles assises de l'eau aboutiront à des résultats concrets.

M. SADDIER reprend la parole pour reconnaître les défis liés à la communication grand public sur ces sujets complexes, malgré des efforts progressifs. Il plaide pour un investissement dans la publicité locale afin d'expliquer les enjeux du programme aux citoyens.

Mme LORENZI, membre de la FNE PACA, salue l'initiative des contrats eau et climat dans le 12^e programme, notamment pour la préservation des zones humides, et souligne leur flexibilité. Elle voit dans ces contrats un moyen de renforcer la gouvernance locale, en impliquant les associations et le grand public. Elle propose également de rendre les solutions

fondées sur la nature plus visibles afin d'encourager l'adhésion du public. Elle estime qu'il existe une forte appétence pour des projets à la fois scientifiques et récréatifs, citant l'exemple des jardins-forêts et de l'hydrologie régénérative.

M. SADDIER se déclare en accord avec les propos de Mme LORENZI et réaffirme que cet esprit est bien présent dans le programme qui sera soumis au vote.

M. HOAREAU, partageant les avis précédents, propose de donner l'exemple en remplaçant les bouteilles d'eau minérale par des carafes d'eau du robinet de Lyon lors des réunions.

M. HÉRISSON, sénateur honoraire, clôture les interventions en exprimant sa fierté de siéger depuis 35 ans et rappelle son implication dans la préservation du lac d'Annecy, soulignant l'importance des actions menées au fil des ans.

M. SADDIER remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants et collaborateurs de l'agence de l'eau pour leur travail. Il rappelle l'importance du budget de 3,4 milliards d'euros, dont 92 % sont destinés à des interventions sur le terrain, insistant sur l'efficacité remarquable de l'agence avec seulement 8 % de frais de fonctionnement. Il met ensuite aux voix le 12^e programme, qui est adopté à l'unanimité.

L'avis conforme sur le projet d'énoncé du 12^e programme 2025-2030 est adopté à l'unanimité, par délibération n°2024-9

V. PROJET DE SYNTHÈSE DES QUESTIONS IMPORTANTES POUR L'ÉLABORATION DU SDAGE 2028-2033 – MODALITÉS DE CONSULTATION

M. SADDIER donne la parole à Mme Kristell ASTIER-COHU de l'agence de l'eau et M. Pierre-Jean MARTINEZ de la DREAL de bassin pour la présentation du projet de synthèse des questions importantes pour le SDAGE 2028-2033, ainsi que des modalités de consultation.

Une présentation est projetée en séance.

M. MARTINEZ souligne que ce document est l'un des deux premiers documents officiels à préparer le cycle 4, qui va concerner la période 2028-2033, et qu'il vise à identifier les évolutions majeures à apporter au SDAGE actuel. Il mentionne que l'élaboration des questions importantes suit deux principes : se concentrer sur les enjeux majeurs et actuels, tout en s'appuyant sur les acquis du SDAGE 2022-2027 et le plan d'adaptation au changement climatique adopté en 2023. La consultation officielle débutera en novembre 2024.

Mme ASTIER-COHU décrit ensuite le contenu du document, qui présente les sept grands enjeux pour le prochain SDAGE :

1. Adaptation au changement climatique ;
2. Gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants ;
3. Remettre l'eau au cœur de l'aménagement du territoire ;
4. Partage de l'eau avec une gestion durable des ressources ;

5. Préservation et restauration des milieux aquatiques ;
6. Lutte contre les pollutions à la source ;
7. Implication des citoyens à travers la sensibilisation et la participation aux projets locaux.

Elle insiste sur l'importance d'intégrer l'eau dans les documents de planification territoriale pour mieux répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

Enfin, **M. MARTINEZ** précise les modalités de consultation qui se dérouleront entre le 25 novembre 2024 et le 25 mars 2025 pour les assemblées et les partenaires institutionnels et du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025 pour le public. Des supports de communication seront mobilisés pour promouvoir et encourager la participation à cette consultation.

M. FAURE insiste sur l'importance de la question 5 sur l'eau et la santé, soulignant que les problèmes liés aux matières toxiques et dangereuses dans l'eau, notamment dans les sols, vont s'intensifier. Il appelle à accorder une attention particulière à cette question.

Mme VIGNON met l'accent sur la prise en compte des nappes souterraines dans l'urbanisation. Elle signale que les acteurs de l'urbanisme ne sont pas assez sensibilisés aux risques liés au battement de nappe. Elle a également soulevé le problème des forages industriels et agricoles qui impactent les zones humides et l'agriculture, même dans les zones où l'eau est abondante.

M. SADDIER rappelle que le contexte actuel offre une fenêtre de tir pour placer l'eau au cœur des débats politiques à tous les niveaux. Il encourage les membres à sensibiliser les parlementaires sur ce sujet.

M. JEAMBAR propose d'établir un bilan intermédiaire du SDAGE 2022-2027 pour évaluer ses réussites et ses faiblesses, afin d'orienter l'élaboration du SDAGE 2028-2033.

Mme ASTIER-COHU confirme qu'un bilan du programme de mesures du SDAGE 2022-2027, ainsi qu'un tableau de bord des indicateurs seront présentés d'ici la fin de l'année. Ces éléments, ainsi que l'état des lieux prévu pour fin 2025, serviront de base pour l'élaboration du prochain SDAGE.

M. BOUCHER souligne l'importance de prendre en compte les flux d'exportation et d'importation d'eau via les produits consommés et vendus sur le territoire. Il pose également une question sur la possibilité de prolonger le délai de réponse pour les représentants agricoles, en raison des élections dans les chambres d'agriculture prévues début 2025.

M. SADDIER reconnaît l'importance de cette question, précisant qu'il est logique de tenir compte des élections à venir afin que les équipes entrantes puissent élaborer leur propre feuille de route.

M. MOURLON ajoute que, même si les propositions sont soumises avec un léger retard, elles seront tout de même prises en considération.

M. GUIRAUD, membre de UFC-Que choisir Provence-Alpes-Côte d'Azur, interroge sur les droits d'utilisation des documents produits par l'agence de l'eau, notamment pour des conférences d'information.

Mme ASTIER-COHU répond que ces documents seront mis à disposition du public et que leur utilisation est encouragée pour sensibiliser et mobiliser autour de la consultation.

M. SADDIER souligne l'importance d'informer une structure lorsqu'on utilise ces documents, notamment en y apposant son logo, par respect du travail accompli. Il précise que l'utilisation de ces documents est bénéfique à la diffusion des messages.

Il mentionne, ensuite, la nécessité de voter sur le calendrier de travail et la synthèse des questions clés, tout en laissant la porte ouverte à d'éventuelles modifications en fonction d'idées nouvelles ou d'échéances électorales à venir.

Le projet de synthèse des questions importantes pour le SDAGE 2028-2033 – modalités de consultation est adopté à l'unanimité, par délibération n°2024-10.

VI. MOTION DE SOUTIEN DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE POUR LA REVALORISATION DU QUASI-STATUT DES AGENCES DE L'EAU

M. SADDIER réaffirme l'engagement pris au nom du bureau du comité de bassin pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs des agences de l'eau, en cette période d'incertitude. Il met en avant l'efficacité et la qualité du travail des agents, tout en soulignant l'importance de revaloriser leur quasi-statut, surtout dans un contexte où les effectifs ont été considérablement réduits au fil des ans.

M. MOURLON rappelle que les agences de l'eau ont été créées en 1964, avec un modèle d'autonomie financière permettant le recrutement d'agents contractuels de droit public. Ces agents bénéficient d'un quasi-statut, défini en 2007, qui n'a pas évolué depuis. Il souligne l'importance d'instaurer un dialogue social autour de ce statut, impliquant les directeurs des agences, la DRH du ministère de l'Écologie, ainsi que la direction générale de la fonction publique et la direction du budget.

Mme BARRERA, représentante du personnel au conseil d'administration, exprime les préoccupations des agents face à l'absence de revalorisation de leur statut et de leurs salaires, qui n'ont pas évolué depuis 2012 malgré un contexte inflationniste. Elle souligne également l'inadéquation entre les ambitions du 12^e programme et les moyens humains, les effectifs ayant été réduits de 25 % au cours des 10 dernières années. Les agents craignent de ne pas être en mesure de mettre en œuvre efficacement le programme, qui prévoit une augmentation de 30 % des capacités d'intervention.

Mme RÉGNIER confirme que la question du quasi-statut est inscrite à l'agenda social du ministère et que l'État soutient cette demande.

M. GUILLAIN, commissaire du gouvernement, réitère cette intention, expliquant que ce sujet concerne également d'autres catégories d'agents sous quasi-statut, notamment ceux des parcs nationaux. La mise en place du nouveau gouvernement devrait permettre de rouvrir le dialogue social à ce sujet.

M. SADDIER propose de voter la motion de soutien à l'unanimité afin de réaffirmer le soutien du comité de bassin aux agents des agences de l'eau dans leur demande de revalorisation statutaire et salariale.

La motion de soutien du comité de bassin pour la revalorisation du quasi-statut des agences de l'eau est adoptée à l'unanimité, par délibération n°2024-11.

La séance est levée à 12 heures 36.

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 4 OCTOBRE 2024

LISTE DE PRÉSENCE

115/165 (66 présents et 49 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
40 voix (16 présents et 24 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme COMET Claude, maire de Parves-et-Nattages
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. DAVID Pascal, EPTB Saône-Doubs
- M. DEMANGEOT François, Vice-président du SMMAR
- Mme GROSPERRIN Anne, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon
- Mme MARTIN Bénédicte, vice-présidente du conseil régional PACA
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes-Alpes
- M. REVIL Christophe, vice-président du conseil départemental de l'Isère
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- M. SICARD Alain, président de SR3A
- Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- Mme ALESSANDRIA Annabelle, adjointe au maire d'Île-sur-Têt a donné pouvoir à M. Eric PEYTHIEU
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, maire de Grasse, a donné pouvoir à M. Eric PEYTHIEU
- Mme MOUTON Marie-Pierre, présidente du conseil départemental de la Drôme, a donné pouvoir à M. Philippe ALY
- Mme MAGNAN Marion, vice-présidente du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, a donné pouvoir à M. Philippe ALY
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- M. ARROUY Michel, maire de Frontignan, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale de Marseille, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme COMTE Delphine, maire de Colombier-le-jeune, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme QUENARDEL Françoise, Maire de Savasse, a donné pouvoir à Mme Claude COMET
- Mme COUTHERUT Sylvie, conseillère départementale de Haute-Savoie, a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- Mme BARBIER Marie-Claire, Maire de Chindrieux, a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- M. LLOBET Guy, maire de Collioure, a donné pouvoir à M. François DEMANGEOT
- Mme JUSTE Christine, adjointe au maire de Dijon, a donné pouvoir à Mme Anne GROSPERRIN
- Mme LANGEVINE Agnès, conseillère régionale Occitanie, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine de Vaucluse (84), a donné pouvoir à Mme Bénédicte MARTIN
- M. DELEPAU Gilles, conseiller départemental de la Côte d'Or, a donné pouvoir à Mme Bénédicte MARTIN
- Mme SAMAT Andrée, vice-présidente du conseil départemental du Var, a donné pouvoir à M. Christophe REVIL
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole, a donné pouvoir à M. Christophe REVIL
- M. AMRANE Olivier, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme LOTTE Catherine, maire de Brussieu, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN
- Mme SATTONNET Anne, vice-présidente du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Alain SICARD
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes, a donné pouvoir à M. Alain SICARD

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)

22 voix (17 présents et 5 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. COURSAT Jean-Pierre, Administrateur de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. COSSIAUX Bruno, association Promoflavia, artisan batelier (personnalité qualité du CB)
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir de la région PACA
- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme ROUSTANT Martine, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- Mme SAVELLI Christelle, membre de la Fédération régionale des chasseurs de PACA
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône, a donné pouvoir à M. Christian BRELY
- Mme LALET Julie, juriste à la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUD
- Mme BASCOUL Simone, membre de CLCV Occitanie, a donné pouvoir à M. Jean-Louis FAURE
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA a donné pouvoir à Mme Frédérique LORENZI
- Mme BLATRIX Cécile, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à M. Jacques PULOU

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)

25 voix (18 présents et 7 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- Mme DAUDIN Marine, Représentant d' Holding textile Hermès
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DESTAINVILLE Dominique, ingénieur conseil indépendant
- M. DIVET Eric, directeur CNR
- Mme DUPEUBLE Caroline, directrice régionale de Suez eau France
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
- Mme MARCO Stéphanie, directrice EDF-unité hydro Méditerranée
- M. PAYAN Jacques, membre de l'union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH), a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- Mme ENRICI Marie-Hélène, environnement expert à Rhodia opération, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. BENARD Didier, Directeur de Véolia eau, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Nerte DE MAULÉON DE BRUYÈRE
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura ; a donné pouvoir à M. Patrick JEAMBAR
- Mme THELY Carole, directrice société BRL, a donné pouvoir à Mme GUISEPPIN
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, président de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme GUISEPPIN

Collège ÉTAT (33 représentants)
28 voix (15 présents et 13 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Elise REGNIER
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DREAL PACA est représenté par Mme Zoé MAHE
- Le Commissaire à l'aménagement des Alpes, M. Philippe MATHERON
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Sébastien CRESSOT
- Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Agnès VUKOVIC
- Le directeur de la DIRM Méditerranée est représenté par M. Stéphane PERON
- Le directeur général du BRGM a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée est représenté par Stéphane BUSCHAERT
- Le directeur général de VNF est représenté par Mme Frédérique BOURGEOIS
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- Le directeur de l'Office national des Forêts (ONF) est représenté par M. Nicolas KARR
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est représenté par M. Raphaël BICHOT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- La préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète coordonnatrice de Bassin, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à la DREAL PACA
- Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Occitanie
- Le directeur de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRAAF Occitanie
- Le directeur du Parc national des Calanques a donné pouvoir DIRM
- Le directeur du GPMIM a donné pouvoir à VNF
- Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir à l'INRAE
- Le directeur du CEREMA a donné pouvoir à l'INRAE
- Le directeur de l'OFB a donné pouvoir à la DREAL Occitanie
- Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE

M. Nicolas MOURLON, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

M. Pierre-Edouard GUILLAIN, commissaire du Gouvernement

Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée